



Premier Bilan de l'interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : jeudi 26 avril 2007

L'AFP, Les Echos et l'Humanité se font l'écho du bilan dressé hier par la direction générale du travail dans 4.073 entreprises, près de trois mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les entreprises. Une interdiction « bien respectée », titre Les Echos, « Entreprises et tabac, un bon début » titre l'Humanité. C'est la dépêche AFP qui reprend les chiffres les plus précis : seulement 34 procès verbaux pour des infractions à l'interdiction de fumer dans les entreprises ont été dressés par l'inspection du travail entre le 1er février et le 15 mars, des PV qui ne concernent que des employeurs. Dans la même période, les inspecteurs du travail ont également rédigé 731 « observations ». Parmi les infractions, la majorité concerne l'absence de signalisation conforme sur l'interdiction de fumer (546 observations, 22 PV) ; viennent ensuite les « infractions relatives à l'interdiction de fumer », c'est-à-dire les personnes qui ont été trouvées en train de fumer dans l'entreprise (208 observations, 8 PV). Sur les 4.073 entreprises, la grande majorité a fait le choix d'être entièrement non fumeurs, et seules 251 des entreprises contrôlées ont mis en place des zones réservées aux fumeurs, dont 162 ont été jugées conformes, et 89 non-conformes. « Manifestement, l'application se passe sans véritable tension majeure » a déclaré à l'AFP un responsable de la direction générale du travail.